



TWIRLING CLUB MISSILLAC

Règlement intérieur

Saison 2026-2027

1 – L'adhésion

L'adhésion au club implique l'approbation du présent règlement. Elle impose des droits et des devoirs.

INSCRIPTIONS le Vendredi 4 septembre 2026 de 18h30 à 20h00 à salle du Collège (lieu des entraînements)

2 – Cotisation

Toute personne désirant s'inscrire au club doit s'acquitter d'une cotisation annuelle valable du 1er septembre au 31août. Cette cotisation comprend le prix de la licence et l'assurance. Pas de remboursement de cotisation si abandon en cours d'année. Des paiements échelonnés sont possibles jusqu'au 31 Décembre. Seuls les athlètes ayant acquitté leur cotisation peuvent participer aux entraînements et aux compétitions. Ce tarif est fixé à 85€ pour la saison.

Cette année nous demandons à tous, de refaire un chèque de caution de 100€ non daté, en échange du prêt de la veste à l'effigie du club et du bâton.

3- Entraînements

- ▶ **L'application TEAMPULSE** servira de communication pour chaque groupe, celle-ci est gratuite, Il suffit de la télécharger via appstore ou google play. Un code sera communiqué afin de rejoindre le groupe de votre enfant rapidement. Pour pourrez donc via TEAMPULSE signaler l'absence de votre enfant facilement.
- ▶ L'athlète doit suivre les entraînements régulièrement, les parents des enfants mineurs sont priés de veiller à l'assiduité de leur enfant.
- ▶ Un certificat médical obligatoire sera demandé aux athlètes en cas d'absence prolongée.
- ▶ L'absence répétée, non justifiée d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents qui doivent en faire connaître les motifs. Sans réponse, le club se réserve le droit de prendre des sanctions de suspension, voir de révocation.
- ▶ L'athlète devra se soumettre aux directives des entraîneurs et de l'encadrement et être respectueux de tous.
- ▶ **Pendant les entraînements, seuls les sportifs et leur encadrement sont autorisés à rester dans la salle de sport.**
- ▶ L'athlète devra avoir une tenue de sport réglementaire : justaucorps, legging ou pantalon de sport + tee shirt, chausson souple ou cougar, cheveux attachés en queue de cheval ou chignon. Les robes, jeans, les bijoux, le chewing-gum ou tout autre objet n'entrant pas dans le cadre de l'activité sportive sont **STRICTEMENT INTERDITS** et le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets de valeurs.
- ▶ La présence de boissons alcoolisées et de produits illicites dans les locaux est formellement interdite.
- ▶ Les athlètes doivent respecter les horaires des cours et y arriver à l'heure. (prévoir le temps d'habillage)
- ▶ Si votre enfant a des problèmes de santé (avec ou sans traitement), s'il a des poux... merci d'en faire part aux entraîneurs.
- ▶ Les téléphones portables doivent rester dans les vestiaires et en aucun cas se trouver dans les poches de tenues d'entraînements.

Entraîneurs :

- ▶ **Un chèque de caution de 50€ est demandé à chaque entraîneur afin de couvrir les frais de licence en cas d'arrêt de son poste en cours d'année. Par ailleurs, chaque entraîneur doit s'acquitter personnellement du montant de sa licence en tant qu'athlètes, fixé à 85 €.**

4 – Responsabilités

Il est demandé aux parents d'enfants mineurs d'accompagner ou de faire accompagner leurs enfants et de les récupérer à la fin des entraînements et à l'issue des compétitions à la porte de la salle où un moniteur les prendra en charge, de s'assurer que l'entraîneur est présent, de s'assurer que la séance d'entraînement ou la compétition n'est pas annulée.

Pour tout propos mettant en cause ou désignant le club de twirling de Missillac, ainsi que toute discussion antisportive (sur tout support notamment Internet) vis-à-vis d'autres athlètes ou des autres clubs ou de la Fédération Française Sportive de Twirling Bâton, le club s'autorise après décision du bureau à convoquer l'athlète (et son représentant légal) pour prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent.

5 – Matériel

En début de saison, le club prête un bâton, une veste à l'effigie du club à chaque athlète, et éventuellement une tenue de compétition. L'athlète est tenu de prendre soin du matériel en le nettoyant régulièrement (eau savonneuse pour le bâton et lavage doux pour la veste).

Les tenues de compétitions sont distribuées avant le passage et restituées après le passage en compétition. Le lavage des tenues de compétitions des équipes est effectué à tour de rôle par les athlètes. Les justaucorps sont donnés à l'athlète concerné avec une notice explicative ; ils sont à rendre sous 2 semaines à la responsable. En cas de dégradation de ce matériel, le club s'autorise à encaisser le chèque de caution remis lors de l'inscription. De même, lorsque l'athlète quitte le club, il doit restituer le matériel prêté sous peine d'encaissement du dit chèque de caution.

6 – Assurances

La licence de la FFSTB inclut une assurance.

Les déclarations d'accident sont à envoyer dans un délai de 5 jours. Il appartient aux athlètes accidentés de payer tous les soins et de se faire rembourser par leur assurance maladie. La participation de l'assureur FFSTB ne s'exerce que sur la partie laissée à leur charge.

En cas d'accident grave, il sera fait appel aux services d'urgence (Pompiers ou SAMU). Le club avertira les parents dans les plus brefs délais.

7 – Transport et hébergement

Sauf avis contraire des parents, confirmé par écrit, tout enfant inscrit aux compétitions est sujet à déplacement (départemental, régional et national).

Le mode de transport peut être :

- Co voiturage entre athlètes en cas de déplacement en petit nombre et/ou peu éloigné. Le club (président et organisateur des déplacements) mettra en place un tableau de co-voiturage avant chaque compétition. Les parents s'engagent à respecter à tour de rôle les plannings et les heures de rendez-vous ; en cas d'empêchement, des modifications peuvent avoir lieu après en avoir informé les responsables. En cas d'accident, la responsabilité du club ne saurait être engagée ; le conducteur est le premier responsable des personnes transportées.
- Location de bus en cas de déplacement plus éloigné et/ou de beaucoup d'athlètes. Un calcul comparatif des frais entre le bus et le covoiturage est fait avant la location pour éviter un surcoût aux familles. La décision de louer ou non le bus est prise par le club, quelques semaines avant la date du déplacement (délai nécessaire de réservation) et peut changer en fonction de l'ordre de passage des athlètes envoyé par la fédération seulement quelques jours avant la compétition. Cet ordre de passage est diffusé aux athlètes dès réception par le club, et suite à cette parution, les responsables peuvent être amenés à modifier les horaires de départ, les modes de transport ; l'objectif est avant tout de permettre à tous les athlètes d'être pris en charge pour la compétition.

Une participation financière sera demandée aux parents, et fixée avant le départ afin d'éviter toute réclamation, selon le barème en vigueur. Les inscriptions des athlètes dans le tableau de covoiturage seront validées seulement après réception du paiement lors des entraînements.

Lors de trajets importants, et particulièrement lors de la qualification d'équipes, un minimum de 2 accompagnants (majeurs et hors monitrices) par équipe est demandé sous peine de porter forfait pour la prochaine compétition.

Règles de transport :

Le conducteur du véhicule doit être détenteur d'un permis en cours de validité pour le type de véhicule utilisé et autorisé par son assureur à transporter des personnes dans le dit véhicule. Le conducteur a obligation de veiller à ce que ses passagers soient munis d'un système de retenue réglementaire (ceinture de sécurité +/- rehausseur en fonction de l'âge de l'enfant).

Lors de compétitions régionales et nationales, le passage des athlètes se déroule le Samedi et/ou le Dimanche, ce qui peut donner lieu à un hébergement en hôtel (Formule 1ou camping en fonction de la saison). Les frais de chambres d'hôtel sont pris en charge pour l'athlète concerné UNIQUEMENT SI cet athlète concourt le Samedi ET le Dimanche.

En cas de location d'hébergement avec nombre de places restreintes (mobil home par exemple), la priorité est donnée aux athlètes et responsables, les familles accompagnantes doivent se faire connaître tôt pour être prise en compte dans la location. **Il ne sera pris en compte l'ajout de personnes accompagnantes en dernière semaine que dans la limite des places disponibles.** Les frais d'hébergement des accompagnants (parents, frères, sœurs ...) sont à la charge de la famille, de même que l'hébergement d'un athlète ne concourant que sur une seule journée.

8- Compétitions

Les athlètes **sont tenus de participer aux concours qui leur sont proposés** si ceux-ci se sont engagés à y participer en de but d'année. Les forfaits aux compétitions étant payant, il pourra être demandé le remboursement de celui-ci. Pour concourir, les athlètes doivent s'attacher les cheveux en chignon. Le club fournira tout le nécessaire décoiffure (pinces, gel, laque...), ainsi que la tenue choisie pour les compétitions. Les athlètes sont tenus de veiller au respect de cette tenue, et de restituer le nécessaire de coiffure entre chaque compétition.

Les chorégraphies sont montées par la chorégraphe professionnelle et/ou les entraîneurs du club selon les barèmes de notation définis par le règlement sportif FFSTB en cours. Ce règlement est consultable sur le site de la fédération par toute personne le désirant et, si possible, avant toute remarque sur les prestations.

Toute chorégraphie montée par un professionnel au cours de l'année sera à régler à la section twirling si l'athlète prend la décision d'arrêter le twirling en cours d'année sans motif valable.

9- Respect

Les coachs et les responsables du club sont bénévoles et donnent de leur temps pour permettre aux athlètes de pratiquer leur activité dans de bonnes conditions lors des entraînements comme en compétition. Il est demandé à chacun, enfant ET parent, de respecter toute personne prenant part à la vie de club.

Les questions, remarques seront faites de **manière posée**, les différents responsables méritent un minimum de politesse et ne sont pas là pour subir la mauvaise humeur de chacun.

Lors des compétitions, les athlètes et familles représentent le club et la ville de Missillac, **la courtoisie et le respect DE TOUS ET POUR TOUS** sont OBLIGATOIRES (autres clubs, juges et organisateurs des compétitions).

10 – Fin d'année

En fin de saison sportive, un sondage est envoyé à l'ensemble des athlètes inscrits pour la saison en cours. Ce sondage permet de préparer les inscriptions pour la saison suivante. La réponse à celui-ci est obligatoire pour que les souhaits individuels : solo, duo, équipe, ainsi que les préférences de créneaux horaires, puissent être pris en compte en priorité. En cas d'absence de réponse dans le délai indiqué, l'attribution des créneaux et choix se feront en fonction des disponibilités restantes, sans garantie de conserver les choix exprimés. Dans certains cas, l'absence de réponse pourra entraîner l'impossibilité d'inscription pour la saison suivante, compte tenu des créneaux de salle et de la disponibilité des coaches.